Bordereau attestant l'exactitude des informations - BERGERAC - 2401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/01/2026 - 132 - 2015 B 00148 - 811 131 390 - AB TECHNIQUE CONSTRUCTION

Imprimé 2033A du 09/01/2025

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF			Exercice clos en N		
			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012	
	Autres	014		016	
Immobilisations corporelles		028		030	
Immobilisations financières (1)		040		042	
	Total I (5)	044		048	
Actif circulant					
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052	
	Marchandises	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070	
	Autres (3)	072		074	
Valeurs mobilières de placement		080		082	
Disponibilités		084	0	086	0
Charges constatées d'avance		092		094	
	Total II	096	0	098	0
	Total général (I + II)	110	0	112	0

PASSIF			Exercice N NET
Capitaux propres			
Capital social ou individuel		120	400
Écarts de réévaluation		124	
Réserve légale		126	40
Réserves réglementées		130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants	131	) 132	
Report à nouveau		134	
Résultat de l'exercice		136	-480
Subventions d'investissement		137	
Provisions réglementées		140	
	Total I	142	-40
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
Dettes (4)			
Emprunts et dettes assimilées		156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
Fournisseurs et comptes rattachés		166	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	172	
Comptes courants d'associés		173	
Autres dettes		175	
Produits constatés d'avance		174	
	Total III	176	
	Total général (I + II + III)	180	-40

GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE de BERGERAC
Dépôt du : 23/01/26
N° du Dépôt : A32
SIRÈNE : 811131390
N° de Gestion : 2015B148

Certifiées conforme
A l'original Le 20/10/25
AB TECHNIQUE CONSTRUCTION
Les courtèges 24220 VEZAC
RCS 811 131 390

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	38 504
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033C du 09/01/2025

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant X

I IMMOBILISATIONS ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456			
Matériel de transport	460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490		492		494		496			

II AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	510		512		514		516		
Constructions	520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL	570		572		574		576		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584

Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589

Plus-values taxables à 19%	579	

Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 09/01/2025

2033D — RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	20 522
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	20 522
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	20 522

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

Imprimé 2033E du 09/01/2025

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire néant

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	0
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	0

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	480
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	480

IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	**Total 1 + Total 2 - Total 3**	137	-480

V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE			020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	du		au	
Date de cessation			186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 09/01/2025

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société) — 2033F

Formulaire néant

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention	
Adresse (N°, type etlibellé voie)					
Code Postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre et Nom patronymique	DUJARDIN FREDERIC						
Nom marital	DUJARDIN	% de détention	75,00	Nb de parts ou actions	75		
Date de naissance	14/05/1973	N° Département	7700	Commune	MOUSCRON	Pays	BELGIQUE
Adresse (N°, type et libellé voie)	LES COURREGES						
Code Postal	24220	Commune	VEZAC	Pays	FRANCE		
Titre et Nom patronymique	COPPENS FABIENNE						
Nom marital	DUJARDIN	% de détention	25,00	Nb de parts ou actions	25		
Date de naissance	25/05/1955	N° Département	7700	Commune	MOUSCRON	Pays	BELGIQUE
Adresse (N°, type et libellé voie)	LES COURREGES						
Code Postal	24220	Commune	VEZAC	Pays	FRANCE		

Imprimé 2033G du 09/01/2025

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)				
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905		Formulaire néant	X
Forme juridique		Dénomination		
Numéro SIREN (si société établie enFrance)		% de détention		
Adresse :				
Code Postal		Commune	Pays	

Imprimé 2059H du 09/01/2025

2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL

Formulaire néant	X

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si sociétéétablie en France)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059I du 09/01/2025

2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL

Formulaire néant	X

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2069RCI du 09/01/2025

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE — 2069RCI

Au titre d'un exercice ou d'une année civile

Néant	X
PME au sens communautaire	

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

1.1 Crédits d'impôts

Crédit d'impôt	Montant

1.2 Réduction d'impôt en faveur du mécénat (complément)

- Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

1.3 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS

(Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Copie certifiée conforme
à l'original

AB TECHNIQUE CONSTRUCTION
Les courrèges 24220 VEZAC
RCS 811 131 390

AB TECHNIQUE CONSTRUCTION

Société par Actions simplifiée au capital de 400 euros

Siège social : LES COURREGES 24220 VEZAC

R.C.S BERGERAC 811 131 390

Procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-six décembre à dix-huit heures,

Au siège social à LES COURREGES 24220 VEZAC.

Les actionnaires de la Société S.A.S AB TECHNIQUE CONSTRUCTION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple adressée le 06 décembre 2024.

Sont présents

. Madame Fabienne COPPENS

Propriétaire de vingt-cinq parts sociales,

Ci : 25 parts

. Monsieur Frédéric DUJARDIN

Propriétaire de soixante –quinze parts sociales,

Ci : 75 parts

TOTAL : 100 parts

L'Assemblée réunissant la totalité des actions sociales peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Frédéric DUJARDIN préside la réunion en sa qualité de Président de la Société.

FD FC

Madame Fabienne COPPENS assume les fonctions de Secrétaire.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote correspondance
- Un exemplaire des statuts de la Société

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 30 septembre 2024
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- Le rapport de gestion du Président
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret n 67-236 du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président.
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- Quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice.

Puis, il présente le rapport de gestion du Président.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ne met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 30 septembre 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un déficit de 480 euros. (suite à un arrêt de maladie du président)

FC

FD

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le Président propose de répartir le résultat de la manière suivante :

Le Président propose de répartir le résultat de la manière suivante :

Origines du résultat à affecter :

- Résultat de l'exercice	480.00

Affectation proposée :

- Réserve légale	40.00
- Autres réserves	440.00
	480.00

Nous vous rappelons en outre que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants : Néant

Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate qu'aucune convention relevant de l'article L227-10 du Code de Commerce n'a été signée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

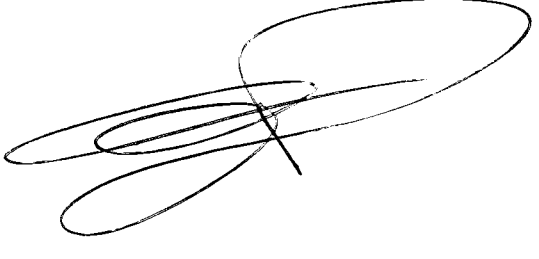
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Secrétaire



Le Président



FC

AB TECHNIQUE CONSTRUCTION

Société par Actions simplifiée au capital de 400 euros

Siège social : LES COURREGES 24220 VEZAC

R.C.S BERGERAC 811 131 390

Rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Activité de la Société

L'exercice 2024 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 0 euros.

Les charges d'exploitation se montent à 480 euros et comprennent :

- Les autres achats et charges externes pour 480 euros
- Les impôts et taxes pour 0 euros
- Les dotations aux amortissements et provisions pour 0 euros

Le résultat net après impôt sur les sociétés se solde par un déficit de 480 euros.

Répartition du capital social

Conformément aux conditions de l'article L.233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit code, nous n'avons été informés d'aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

Résultat – Affectation

Le Président propose de répartir le résultat de la manière suivante :

Origines du résultat à affecter :

- Résultat de l'exercice	480.00

Affectation proposée :

- Réserve légale	40.00
- Autres réserves	440.00

	480.00

Nous vous rappelons en outre que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants : Néant

Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce

Nous vous informons qu'aucune convention visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Les événements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Activité en matière de recherche et de développement

-Néant-

Les perspectives d'avenir

La société espère augmenter son chiffre d'affaires ainsi que son résultat au prochain exercice.

Filiales et participations

-Néant-

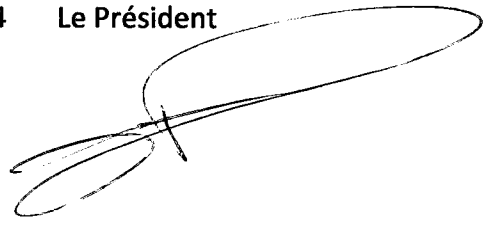
Dépenses non déductibles fiscalement

Non applicable

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Fait à VEZAC, le 26 décembre 2024 Le Président



AB TECHNIQUE CONSTRUCTION

Société par Actions simplifiée au capital de 400 euros

Siège social : LES COURREGES 24220 VEZAC

R.C.S BERGERAC 811 131 390

Procès-verbal du Président relatif à l'arrêté des comptes Annuels de l'exercice

Clos le 30 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-six décembre à dix-huit heures,

Au siège social à LES COURREGES 24220 VEZAC.

Monsieur Frédéric DUJARDIN, préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président adopte sans observation le Procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte essentiellement sur l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et sur toutes décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de cet exercice.

Examen, arrêté des comptes de l'exercice écoulé et proposition d'affectation du résultat.

Le Président arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et propose d'affecter ce résultat bénéficiaire de la façon suivante :

Origines du résultat à affecter :

- Résultat de l'exercice	480.00

Affectation proposée :

- Réserve légale	40.00
- Autres réserves	440.00

	4800.00

Nous vous rappelons en outre que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants : Néant

Rapport de gestion du Président de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Le projet de rapport de gestion à présenter à l'Assemblée est arrêté par le Président.

Assemblée Générale Ordinaire annuelle

Le Président décide de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires pour le vingt-sept décembre à dix-sept heures aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président.
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- Quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice.

Texte des résolutions

Le Président arrête alors, le texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

